

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

SEANCE DU 08/11/2017

Le mercredi 8 novembre 2017 à 18h, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'Arrondissement, dûment convoqués le jeudi 2 novembre 2017, se sont réunis en séance publique à la Mairie du 2ème.

Présidence de M. Denis BROLIQUIER Maire du 2ème arrondissement

SECRETAIRE : Mme GUILLOTEAU

PRESENTS : MM. BROLIQUIER, GIBERT, CHAILLET, Mme de BROSSE, M. CALMARD, Mmes BONNET SAINT GEORGES, de LAVERNEE, M. ROYER, Mmes BAUGUIL, DESCOUR, M. SANSOZ, Mme GUILLOTEAU, MM. DAYME, BERNARD.

ABSENTS EXCUSES : M. CHAILLET (départ après le dossier n°582) et M. SANSOZ

DEPOTS DE POUVOIR : M. CHAILLET pouvoir à M. BROLIQUIER
M. SANSOZ pouvoir à Mme GUILLOTEAU

ADOPTION A L'UNANIMITE DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10/10/17

M. le Maire : Notre conseil d'arrondissement sera suivi d'un CICA sur le thème de la rue Victor Hugo. Nous accueillons un plus large public que d'habitude pour ce CICA, et donc, nous avons décidé un peu en urgence de le décentraliser dans une salle un peu plus grande que celle-là. A 19h nous nous déplacerons rue de l'Abbaye d'Ainay dans une école proche qui a gentiment mis à disposition de la mairie son amphithéâtre. Cela nous permettra d'accueillir une bonne centaine de personnes.

02/17/582 Pacte de cohérence métropolitain - Mise en œuvre du contrat territorial entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon - Rapprochement des Antennes Solidarités du CCAS de la Ville de Lyon et des Maisons de la Métropole.

RAPPORTEUR : Jean-Stéphane CHAILLET

M. Chaillet : En effet, nous devons approuver aujourd'hui, la création d'un guichet unique du social sur le territoire de Lyon. C'est quelque chose que nous appelions de nos vœux depuis de nombreuses années. Les locaux des neuf antennes solidarité du CCAS (un par arrondissement), vont donc fermer pour être mutualisées avec les locaux des seize antennes solidarité des maisons de la Métropole sur le territoire de Lyon. En ce qui concerne le 2^{ème} arrondissement, à partir de janvier prochain, il ne faudra plus aller au 5 rue d'Enghien en face de la mairie mais au 9 rue Sainte Hélène dans les locaux de la maison de la Métropole. M. le Maire, j'ai envie de dire « enfin », la création de ce guichet unique qui a mis trois ans à voir le jour ! Puisque la mise en œuvre concrète sur le terrain devra intervenir dans la 2^{ème} quinzaine de janvier 2018. Cela va permettre de rendre un service plus efficace pour les usagers, en ce qui concerne notamment l'accès aux droits sociaux qui se fera dans un seul lieu avec un seul interlocuteur. C'est une bonne nouvelle pour les lyonnais. M. le Maire, je vous propose de donner un avis favorable à ce dossier.

M. le Maire : Nous avons eu il y a quelques jours en conseil de Métropole un débat à ce sujet avec une présentation très longue. Vous avez largement résumé ce dossier. Effectivement comme vous, j'ai envie de dire « enfin », dans la mesure où ce dossier était sur la table depuis la création de la Métropole. On savait qu'il y avait deux structures sociales, celle qui était issue du département du Rhône, qu'on appelait les maisons du Rhône qui sont aujourd'hui devenues maisons de la Métropole et puis notre propre système communal du CCAS. Aujourd'hui, sur certains aspects, ces deux structures font double emploi. J'ai encore un peu de mal à comprendre pourquoi on ne va pas plus vite dans la fusion de ces deux structures. Aujourd'hui, l'étape qui nous est proposée va dans le bon sens et je vous propose de l'adopter.

M. Bernard : M. le Maire, j'ai entendu le mot « enfin », j'ai l'impression que cela faisait l'éternité des temps que l'on était sur ce dossier !

M. le Maire : Trois ans et demi.

M. Bernard : Vous le savez très bien, la Métropole a été mise en place officiellement le 1^{er} janvier 2015. Il a fallu 8/9 mois pour que les services communiquent, les services anciens du Conseil Général et de la Communauté Urbaine pour trouver des terrains d'entente par rapport à des personnels qui étaient en doublon. Il fallait impérativement que les choses se fassent dans la sérénité, dans la justice sociale et aussi dans une forme de légalité parce que vous savez très bien qu'ils n'avaient pas les mêmes valeurs de points. Je crois qu'on ne peut que se féliciter d'avoir au contraire accéléré au cours de 2017 cette fusion et d'arriver à la conclusion que nous avons eu lundi avec un magnifique consensus majoritaire, même plus que majoritaire, on a eu l'unanimité, mon cher Maire d'arrondissement.

M. le Maire : Je l'ai voté. Je suis entièrement d'accord avec vous, pour dire qu'il fallait que tout cela se fasse dans la sérénité. Mais deux années pendant lesquelles les contribuables lyonnais ont payé des fonctionnaires qui faisaient la même chose à 100 mètres d'écart, j'ai toujours un peu de mal à comprendre pourquoi on ne peut pas essayer de faire plus et mieux. C'est en tous les cas ce qu'on essaie de faire sur le terrain ici, à la mairie du 2^{ème} arrondissement. Je n'ai jamais dit que c'était un sujet facile, les sujets sociaux sont même très souvent compliqués. Nous nous retrouverons, je l'espère, autour d'une unanimité sur ce vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/17/ 583 Fêtes de fin d'année - Illuminations et animations 2017 : attributions de subventions d'un montant total de 145 812,00 euros (illuminations) et 26 819,00 euros (animations) aux associations de commerçants - Approbation de conventions

RAPPORTEUR : François ROYER

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

02/17/584 Approbation du lancement des travaux de rénovation du réseau électrique du terrain sis 75-79 quai Perrache à Lyon 2e occupé par les activités de fêtes foraines (Luna Park) et de cirque – Opération 02211004 et affectation d'une partie de l'AP n° 2017-1, programme 00014

RAPPORTEUR : François ROYER

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

02/17/585 Villages d'entreprises de Lyon – Concession SERL – Compte-rendu annuel aux collectivités pour l'année 2016

RAPPORTEUR : François ROYER

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

02/17/586 Programmation PEDT 2017-2018 – Ajustements et compléments

RAPPORTEUR : Sophie DESCOUR

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Non-participation au vote : Mme DOR

02/17/587 Autorisation de signer l'avenant n° 2 au Contrat Enfance et Jeunesse 3e génération 2015-2018 en vue d'intégrer l'augmentation de l'offre d'accueil en 2017

RAPPORTEUR : Inès de LAVERNEE

Mme de Lavernée : Je vous propose de voter favorablement l'autorisation de signer cet avenant et vous rappelle que l'année prochaine nous aurons l'occasion de voter le nouveau Contrat Enfance Jeunesse et il est permis d'espérer que les ambitions sont grandes pour la création de places en crèches parce que le manque de places en crèches à Lyon est un problème crucial pour les parents.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

02/17/588 Autorisation de signer des conventions cadres et d'occupations temporaires avec diverses associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance

RAPPORTEUR : Inès de LAVERNEE

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

02/17/589 Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon / Bibliothèque municipale et le Marché Gare, dans le cadre de l'opération LABEL MARKET

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

ADOPTE A L'UNANIMITE

Non-participation au vote : Mme DOR

02/17/590 Demande de subvention auprès de la Direction régionale des affaires culturelles pour la restauration de quatre tapisseries, classées à l'inventaire des Monuments historiques et présentées dans l'église Saint-Bonaventure.

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

Mme Guilloteau : Nous sommes évidemment favorables à la conservation de notre patrimoine.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/17/591 Approbation de nouvelles conventions de partenariat entre la Ville de Lyon, les cinémas Lumière et le Périscope Association - Réseau dans le cadre du dispositif de la carte Culture

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

ADOPTE A L'UNANIMITE

Non-participation au vote : Mme DOR

02/17/592 Dispositif de Propreté Confluence - Convention avec la Métropole - 2017-2022

RAPPORTEUR : Xavier CALMARD

M. Calmard : Le Maire de Lyon nous propose d'approuver le renouvellement de la convention entre la Ville de Lyon et le Grand Lyon Métropole sur la gestion spécifique du dispositif de propreté sur le quartier de Confluence, ou devrais-je dire de Perrache-Confluence.

Petit détail administratif, nous approuvons aujourd'hui une convention qui est en application depuis avant-hier...En effet, sur le reste du territoire de la Ville de Lyon, la propreté est gérée en grande partie par les services de la Métropole. Une exception subsiste sur les espaces verts (espaces fleuris, pelouses et aires de jeux d'enfants, fontaines et bassins). L'organisation de la Confluence est une exception mais ne devrait pas l'être, en effet nous pouvons lire dans ce dossier que cette organisation est une réussite, rendant les agents plus efficaces et la réduction des coûts. Un exemple prouvant que cette organisation est la bonne : un agent de propreté sur le nord de l'arrondissement nettoie autour d'une aire de jeux mais ne passe pas le portail car l'intérieur de l'espace est du domaine des espaces verts... Au sud à Perrache-Confluence, il ouvre le petit portail et nettoie l'intérieur, logique me direz-vous ? Alors mon message est clair : au lieu d'organiser une réunion pour enlever huit bacs à fleurs sur l'arrondissement et économiser 2500 €, cherchons les économies là où elles peuvent être réalisées et là où elles se comptent en dizaine de milliers d'euros !

M. le Maire : Merci pour cette remarque de bon sens concernant le dispositif de propreté à Confluence. Ce que l'on remarque, c'est que ce dispositif nous donne satisfaction, donc conservons-le avant de l'étendre, nous l'espérons, à d'autres secteurs de l'arrondissement.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/17/593 Lyon-Tokyo 2020 - Soutien individuel aux athlètes de haut niveau - Approbation de conventions

RAPPORTEUR : François ROYER

M. Le Maire : Aucun habitant de l'arrondissement malheureusement dans cette liste, mais nul n'est parfait !

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/17/594 Attribution d'une subvention de 1 000 euros à l'association Grand Lague pour l'organisation de la régata Lyonnaises' Cup les 30 septembre et 1er octobre 2017, sur le plan d'eau du Grand Large

RAPPORTEUR : François ROYER

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/17/595 Rémunération des agents recenseurs - Campagne de recensement de la population 2018

RAPPORTEUR : Denis BROLIQUIER

M. le Maire : Nous proposons ces postes, un complément de salaire, j'allais dire, en priorité à nos agents de la Mairie du 2^{ème} arrondissement. Lorsque cela ne suffit pas, nous proposons à d'autres agents d'autres mairies ou d'autres services. Sachez qu'il y a huit agents recenseurs qui vont faire une campagne qui va durer 4 à 6 semaines. Il faut que tout soit rendu pour le 15 février approximativement.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/17/596 Rapport annuel sur la situation en matière de développement durable à la Ville de Lyon - Année 2016.

RAPPORTEUR : Denis BROLIQUIER

M. le Maire : On ne nous demande pas de prendre position sur ce rapport pour dire ce que l'on pense de ces actions qui sont mises en avant dans ce document. On nous demande juste de dire qu'on a pris acte que la Ville de Lyon avait bien édité un rapport sur le développement durable au cours de l'année 2016. Ce rapport est à votre disposition auprès d'Alexandra Le Nouys au secrétariat de notre assemblée.

LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT A PRIS ACTE DE CE RAPPORT

02/17/597 Examen et adoption de l'état spécial du 2^o arrondissement pour l'exercice 2018.

RAPPORTEUR : Denis BROLIQUIER

M. le Maire : Nous n'avons pas donné de budget plus détaillé parce que nous continuons d'avoir une gestion extrêmement prudente de notre dotation de 359 281 euros. On gère en bon père de famille comme on a l'habitude de dire, avec une priorité : le bien être des habitants. C'est le fait que le bâtiment mairie et les bâtiments dont nous avons la responsabilité (crèches, salles associatives et gymnase cours Bayard) tournent et soient dans un état qui permettent d'accueillir toutes les activités, les associations, les familles et les enfants qui utilisent ces bâtiments. Cette saine gestion des finances publiques permet d'absorber les hausses de fluides, les dépenses diverses. Il y a des années où on dépense un peu plus en viande, un peu moins en légumes, des années où on dépense un peu plus en légumes, les couches coûtent aussi. Plus les enfants grandissent, plus les couches sont grandes et plus les couches coûtent cher !

Parfois nous avons de investissements lourds, cela concerne essentiellement le mobilier dans les salles municipales. On a procédé à un renouvellement assez fort du mobilier parce que cela faisait 6 / 7 ans que le mobilier en place étaient abimé. On donne aussi quelques coups de peinture là où il fallait en donner, soit dans les salles associatives soit en mairie. Toujours est-il que chaque année, on garde un peu d'argent pour l'année suivante. Je voulais vous soumettre ce budget qui n'a rien de révolutionnaire puisque c'est le même que l'année dernière. Et l'année dernière, tout le monde l'avait adopté si mes souvenirs sont bons.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/17/598 Prolongation du Projet Educatif Territorial de la Ville de Lyon (PEDT) - Autorisation de signer la convention PEDT pour l'année scolaire 2017-2018

RAPPORTEUR : Sophie DESCOUR

ADOPTE A L'UNANIMITE

Non-participation au vote : Mme DOR

02/17/599 Equipements transférés

RAPPORTEUR : Denis BROLIQUIER

M. Le Maire : Le Maire de Lyon nous a annoncé qu'il avait l'intention, contrairement au précédent, de tenir ces réunions. Maintenant il est temps de fixer une date et donc, nous interpellons publiquement le Maire de Lyon pour savoir à quelle date aura lieu cette réunion. Nous l'attendons depuis une quinzaine d'années...

M. Bernard : Vous êtes sûr depuis 15 ans ?

M. le Maire : Depuis 19 ans très exactement car M. Barre ne la tenait pas toutes les années non plus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Abstention : Mme DOR

02/17/600 Aménagement d'une salle de sport rue Port du Temple

RAPPORTEUR : Sophie DESCOUR

M. le Maire : Je crois que la question est claire. Là aussi, on a eu quelques assurances à l'oral. On nous a dit qu'effectivement il fallait que cela avance vite, sauf qu'on n'arrive pas à avoir des dates. On profite de cette procédure des questions écrites présentées au Maire de Lyon pour tenter d'avoir une date et en espérant qu'il nous réponde avec précision.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Abstention : Mme DOR

RAPPORTEUR : Xavier CALMARD

M. le Maire : Là aussi, la question se suffit à elle-même. C'est un marché qui est très important pour ce quartier et s'il doit y avoir évolution, nous souhaitons y être associés. Nous avons beaucoup de mal à comprendre pourquoi ce rapport nous est interdit. On nous a dit quelques-unes des conclusions de l'étude, on aimerait bien avoir le document qui a été payé par l'argent public et auquel en tant qu'élus locaux nous avons droit.

M. Bernard : Il est vrai que ce marché reste très emblématique et pour avoir maintes fois circulé dans les allées de ce marché, les forains sont très attachés à ce site. L'étude qui a été faite, est une étude qui est loin d'apporter ce que l'on souhaite les uns et les autres, à savoir si ce marché forain peut être déplacé plus au sud ou au nord ou éventuellement sur l'esplanade François Mitterrand. Je pense que sur cette esplanade il y a peu de chance que cela se fasse. C'est pour cela, je suppose, que vous n'avez pas été informé parce que même l'Adjointe qui est en charge de ce dossier, elle est pour conserver ce marché cours Bayard. Ce n'est pas garder secret ce document, parce que je ne suis même pas sûr qu'il a été établi.

M. le Maire : Nous on le sait, on l'a vu sur une table. C'était peut-être un dossier rempli de feuilles blanches mais je ne crois pas !

M. Calmard : L'étude a vraiment été réalisée, elle a été faite in situ sur le marché Bayard. Elle a été faite aussi par téléphone sur un panel d'habitants du quartier de Confluence principalement. On a vu un résumé de cette étude qui, potentiellement, amenait vers un déménagement du marché. Effectivement, si on fait des études pour confirmer ou infirmer une volonté et que du coup, vu qu'elle ne va pas dans votre sens, vous ne la publiez pas, moi je ne suis pas d'accord ! Nous, on est pour redynamiser ce marché, vous êtes bien d'accord avec moi que le jeudi matin ce n'est pas la cohue, ce n'est pas Augagneur ou Saint Antoine.

M. Bernard : Vous savez très bien qu'à cause du marché des producteurs qui est le soir même sur la place Carnot, ces deux marchés le jeudi sont en concurrence.

M. Calmard : Le marché place Carnot a lieu le mercredi et vous savez bien à quel point les habitants traversent peu les voûtes de Perrache.

M. le Maire : Je vois que la discussion qu'il y a autour de cette table est intéressante. Vous avancez des arguments l'un et l'autre. Il y a besoin effectivement d'avoir un vrai débat, une réflexion collective, d'associer sans doutes les structures associatives du quartier Perrache Confluence. On n'aimerait pas qu'un jour arrive une décision tombée du ciel sans que l'on sache comment elle est arrivée.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Abstention : Mme DOR

M. le Maire : Notre prochain conseil d'arrondissement aura lieu le lundi 4 décembre. Notre séance de ce jour est terminée. Je vais vous demander de vous déplacer rue de l'Abbaye d'Ainay pour aller jusqu'à l'école ESME SUDRIA dans laquelle va se tenir le CICA sur la rue Victor Hugo. Merci d'avoir participé à cette séance.

La séance est levée à 18h55